

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE****Séance publique du jeudi 25 septembre 2025**

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

*Convocation envoyée le 19 septembre 2025**Lieu de séance : Salle Paul Buisine*

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 12
Nombre de procurations : 05

Membres présents :

Ludovic **PROISY**
Judith **TERNIER**
Christelle **DELEPLACE**
Yves **MARTIN**
Denise **DUCROUX**

Charline **DECARNIN**
Marie-Claire **NAESSENS**
Brigitte **MAINGUET**
Olivier **MORVAN**
Maurice **VANDEWALLE**

Éric **TIRLEMONT**
Vincent **DELMER**

Membres absents ayant donné procuration :

Fabrice **VAN BELLE** donnant pouvoir à Charline **DECARNIN**
Isabelle **CANDELIER** donnant pouvoir à Christelle **DELEPLACE**
Fabienne **MEPLON** donnant pouvoir à Denise **DUCROUX**
Théo **VANENGELANDT** donnant pouvoir à Yves **MARTIN**
Aurélié **MALAQUIN** donnant pouvoir à Éric **TIRLEMONT**

Membre absent excusé :

Guillaume **LIETARD**

Membre absent :

Jorge **DOS SANTOS**

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20250925_06**Convention de partenariat avec l'association Lille3000 dans le cadre de la 7^e édition thématique de FIESTA**

M. LE MAIRE EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL que depuis 2006, l'association Lille3000 organise chaque année des éditions thématiques culturelles dans la Métropole Européenne de Lille. La Ville de Vendeville a participé à toutes les éditions précédentes et poursuit son engagement dans cette dynamique culturelle.

La 7^e édition, « Fiesta », prévoit de nombreuses manifestations impliquant les habitants et à valoriser la richesse des cultures et des arts.

VU la demande de partenariat présentée par l'association Lille3000 ;

VU les modalités de participation de la Ville de Vendeville, incluant la mise à disposition de lieux, l'organisation logistique, l'accueil du public et la coordination des réservations pour le Planétarium ;

CONSIDÉRANT que ce partenariat permet de valoriser la commune et d'encourager l'accès à la culture pour tous les habitants ;

CONSIDÉRANT que la convention prendra effet à la signature et se terminera au plus tard le 31 décembre 2025 ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. *D'autoriser Monsieur le Maire, Ludovic PROISY, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'association Lille3000 afin de formaliser la participation de la Ville de Vendeville aux manifestations culturelles prévues dans le cadre de Fiesta 2025.*
2. *De prendre acte des engagements respectifs des parties, incluant le respect des obligations fiscales et sociales, la gestion et l'assurance des risques liés aux événements, ainsi que la communication conjointe et promotionnelle.*
3. *De reconnaître que la convention pourra être résiliée en cas de force majeure ou d'accord mutuel entre les parties.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'AUTORISER M. LE MAIRE**, ou son représentant, à signer la convention de partenariat avec l'association Lille3000 afin de formaliser la participation de la Ville de Vendeville aux manifestations culturelles prévues dans le cadre de Fiesta 2025.
- **DE PRENDRE ACTE** des engagements respectifs des parties, incluant le respect des obligations fiscales et sociales, la gestion et l'assurance des risques liés aux événements, ainsi que la communication conjointe et promotionnelle.
- **DE RECONNAÎTRE** que la convention pourra être résiliée en cas de force majeure ou d'accord mutuel entre les parties.

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.

SCRUTIN	POUR : 17	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------------	------------------	--------------------	------------------------

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 059-215906090-20250925-VDV20250925_006-DE

S²LOW

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord
Le 14/10/2025

Le secrétaire de séance



Charline DECARNIN

Le Maire,



Ludovic PROISY